

Règlements et autres textes réglementaires

M. Fulton: Et les renseignements?

M. Tobin: . . . si le député désire sérieusement examiner la question comme il se doit. Cela dit, je cède la parole aux députés d'en face.

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, lorsque j'ai entendu l'échange de points de vue à 3 heures cet après-midi, j'ai eu envie de prendre la parole et d'intervenir sur la motion à adopter. Lorsque j'ai été élu pour la première fois à la Chambre des communes en mai 1979, j'ai eu la chance de m'entretenir avec l'un de nos plus éminents parlementaires, l'honorable Ged Baldwin. Il m'a dit qu'en qualité de nouveau député, il me serait utile d'acquiescer de l'expérience en siégeant au comité mixte permanent des règlements et autres textes réglementaires. Il m'a donné un excellent conseil parce que cela m'a certainement renseigné, à moi nouveau député, sur les possibilités offertes par la loi ainsi que sur toutes les difficultés et tous les dangers qui lui sont inhérents.

Je crois que je me rappellerai jusqu'à la fin de mes jours ma première journée au comité. A l'époque, on nous avait remis comme document de travail une pile de papiers qui devait bien avoir 18 pouces d'épaisseur environ. Chaque feuille portait sur un décret du Conseil ou un règlement qui avait été adopté par le gouvernement. Le premier point à étudier concernait le ministère des Pêches et des Océans qui fait aujourd'hui l'objet du treizième rapport. J'ai été choqué en pensant aux conséquences que pourrait avoir ce règlement. Le premier règlement de la pile de documents qui nous avait été remis autorisait un fonctionnaire du ministère des Pêcheries en poste dans n'importe quelle région de notre grand pays à annoncer une seule fois à la radio qu'un certain article de pêche, par exemple, était illégal. Il s'agissait en fait d'une loi d'application immédiate adoptée par un individu et non par le Parlement du Canada. Toute personne qui enfreindrait cette toute nouvelle loi, qui avait été annoncée à la radio une seule fois, pouvait se faire confisquer l'article de pêche en question et était passible d'une amende. Voilà le premier règlement qui figurait sur la pile de documents. Il résultait des négociations secrètes qui s'étaient déroulées entre, d'une part, le comité des règlements et autres textes réglementaires et, d'autre part, le ministre et ses fonctionnaires.

L'expérience que j'ai acquise au comité m'a appris que notre démocratie parlementaire devait disposer d'un comité qui se pencherait sur les lois et règlements adoptés par le Parlement, le gouverneur en conseil et le Cabinet. Ce comité représente un élément important des travaux parlementaires.

Cet après-midi, à trois heures, j'étais à ma place quand le député qui est le président de ce comité mixte a invoqué le Règlement pour dire à la Chambre que le douzième rapport pouvait être adopté. Le leader parlementaire du gouvernement a alors répondu qu'il était d'accord pour que le douzième rapport soit adopté, à la condition qu'il n'y ait pas de débat sur le treizième rapport. Ces paroles m'ont inquiété. En effet, je m'inquiète quand un membre du cabinet nous offre de faire

certaines choses si nous consentons à abandonner notre droit de parole.

J'ai devant moi ce douzième rapport. Sait-on quel en est le sujet? Eh bien, on y invite ce Parlement démocratique à donner au comité des règlements et autres textes réglementaires le pouvoir d'examiner toutes les mesures législatives et tous les règlements, en vue de vérifier s'ils enfreignent la Charte canadienne des droits ou la Déclaration des droits. Un comité du Parlement demande donc le consentement unanime de la Chambre pour examiner toutes les mesures législatives et tous les règlements connexes en vue de voir s'ils contreviennent à la Charte des droits et à la Déclaration des droits. Or le leader parlementaire du gouvernement affirme devant la Chambre que la seule façon dont nous pourrions obtenir ce droit pour notre comité consiste pour nous à abandonner notre droit à la liberté de parole en ce qui concerne le treizième rapport.

● (1720)

C'était là une décision incroyable et très troublante de la part du leader du gouvernement à la Chambre. A moins de renoncer à notre droit de discuter un rapport sur les pêches, nous ne pouvons pas, en tant que parlementaires, examiner une mesure législative au comité afin de déterminer si elle enfreint la Charte des droits et des libertés. J'espère que, à leur prochain caucus, en privé, et à huis-clos au besoin, les députés ministériels d'arrière-ban oseront dire à leurs collègues ministres qu'un important principe est ici en jeu.

Avant que le Parlement ne s'ajourne pour l'été, le comité permanent mixte des règlements et autres textes réglementaires doit avoir légalement le droit d'examiner la mesure législative et le Règlement pour déterminer s'ils violent la Charte des droits et des libertés. Sinon, il n'aura servi à rien que nous nous soyons tous longuement battus ici à la Chambre pour élaborer un système qui protège la démocratie et les droits des particuliers. Nous n'allons pas en discuter comme des maquignons. Ce n'est pas quelque chose que nous ne pourrions adopter à la Chambre qu'en renonçant au droit que nous avons d'examiner le bill sur les pêches. J'espère que les députés de l'arrière-ban ministériel vont exercer à ce propos des pressions sur le cabinet de façon que le 12^e rapport soit adopté.

Pourquoi avons-nous un comité permanent des règlements et autres textes réglementaires? Nous avons un comité de ce genre parce que la démocratie parlementaire a besoin de la protection qu'il peut fournir aux Canadiens. Nous avons aujourd'hui un exemple parfait de la raison pour laquelle les Canadiens ont besoin d'un comité de ce genre. Dans le 13^e rapport dont nous sommes saisis, 15 représentants du Sénat et de la Chambre des communes concluent à l'unanimité que du point de vue juridique, le cabinet a probablement outrepassé les pouvoirs que le Parlement lui a accordés. Ces 15 représentants concluent en outre que même s'il ne les a pas outrepassés, il est allé plus loin que la loi ne l'y autorisait, et c'est ce que le président du comité a bien fait voir dans son premier exposé cet après-midi.